

PSYCHOLOGUES DANS LA FPH : LE MÉPRIS MINISTÉRIEL CONTINUE !

Plus d'un an pour organiser une deuxième réunion... et l'annuler !

Hier, 12 octobre, le ministère a annoncé que le groupe de travail consacré aux psychologues, prévu le **mercredi 14 octobre 2026 à 10 heures, est annulé**. Une nouvelle date sera proposée. Quand ? Personne ne le sait....

La Fédération FO-SPSS exprime sa colère aux côtés des psychologues. Cette nouvelle annulation est une provocation pour toute une profession qui attend des réponses depuis les mobilisations de 2021.

UN « PLAN D'ATTRACTIVITÉ » QUI COMMENCE PAR FAIRE FUIR !

➤ Le **3 octobre 2025** (oui, vous avez bien lu), un premier groupe de travail se réunissait en vue de « l'élaboration d'un plan d'attractivité pour les psychologues de la Fonction Publique Hospitalière ». Les échanges avaient confirmé les difficultés dénoncées par les professionnels et légitimé nos revendications.

La suite ? Une attente interminable.

- Le deuxième groupe de travail, prévu le **28 mai 2026**, est reporté. Le ministère écrit alors qu'il reviendra prochainement vers les organisations syndicales avec une nouvelle date.
- En septembre, nous apprenons que la réunion se tiendra finalement le **14 octobre 2026**.
- Le **12 octobre**, à deux jours de l'échéance, nouvelle annulation.

Plus d'un an après la première réunion, le ministère n'est donc même pas capable de tenir la deuxième !

Voilà sa réponse à l'urgence : reporter la réunion qui devait faire suite à une réunion reconnaissant déjà cette urgence. BRAVO ! Les psychologues apprécieront cette conception très particulière de l'attractivité !

DEPUIS 2021, LES MINISTÈRES SE SUCCÈDENT ET LES PSYCHOLOGUES ATTENDENT

Les revendications sont connues. Les professionnels les ont expliquées, documentées et portées dans les mobilisations. FO les a défendues auprès des ministères successifs.

Faut-il encore démontrer qu'une profession hautement qualifiée doit bénéficier d'une rémunération à la hauteur de ses responsabilités ? Qu'on ne fidélise pas des psychologues en les maintenant dans la précarité ? Que leur autonomie professionnelle et leurs conditions d'exercice doivent être respectées ?

Ce ministère, comme ceux qui l'ont précédé depuis 2021, est en dessous de tout. À force de réclamer de la patience à ceux dont il connaît parfaitement les difficultés, il porte la responsabilité de la colère qui monte. Alors que la santé mentale a été désignée Grande cause nationale en France pour les années 2025 et 2026, sous le slogan « Parlons santé mentale », le ministère annule les discussions avec les psychologues. Pour parler, il est toujours présent. Pour entendre leurs revendications et y répondre, il est aux abonnés absents !

La Fédération FO-SPSS exige **une réunion dans les plus brefs délais, avec des propositions écrites, des moyens identifiés et un calendrier de mise en œuvre.** Les psychologues ont déjà consacré suffisamment de temps à exposer ce que le ministère sait.

« SOIGNER LES SOIGNANTS » ... À CONDITION QU'ILS PUISSENT ATTENDRE !

Le ministère sait trouver les mots pour saluer l'engagement des agents hospitaliers. Il sait parler de reconnaissance et promettre de « soigner les soignants ».

Mais lorsqu'il faut améliorer concrètement leurs droits, les échéances reculent. Le nouveau report annoncé de la mise en œuvre complète de la Protection Sociale Complémentaire à 2028, dénoncé par FO, relève exactement de la même logique : les personnels attendent, tandis que le Gouvernement repousse ses engagements.

Les mots doux ne revalorisent aucune fiche de paie. Ils ne titularisent personne et ne financent aucune protection sociale.

Pour les psychologues comme pour l'ensemble des agents de la FPH, cette distance entre les discours et les actes devient insupportable.

AU CAS OÙ LE MINISTÈRE AURAIT ÉGARÉ NOS REVENDICATIONS...

Puisque plus d'un an semble insuffisant pour passer à la deuxième réunion, la Fédération FO-SPSS prend la précaution de rappeler quelques exigences :

- **Revaloriser les grilles indiciaires** des psychologues et augmenter la valeur du point d'indice ;
- **Augmenter significativement les taux de promotion pour l'accès à la hors-classe**, pour permettre de véritables déroulements de carrière ;
- **Engager un plan massif de titularisation** et créer les postes pérennes nécessaires aux besoins des établissements ;
- **Respecter le statut et l'autonomie professionnelle**, ainsi que la pluralité des méthodes, des outils et des orientations théoriques ;
- **Garantir la fonction formation, information, recherche (FIR)** et les moyens de l'exercer ;
- **Faire respecter les règles propres à l'évaluation des psychologues**, conformément au cadre rappelé par FO.

Voilà. Les revendications sont de nouveau à votre disposition. Leur lecture ne nécessite pas un nouveau groupe de travail. Leur satisfaction exige des décisions.

D'ici là, que ce ministère s'abstienne au moins de citer les psychologues dans ses discours de reconnaissance, sauf à venir enfin avec des propositions concrètes. Les professionnels n'ont plus à servir de caution à une communication ministérielle qui célèbre leur engagement tout en repoussant les réponses qu'ils réclament.

Pour le prochain rendez-vous, merci de joindre les mesures. Nous avons déjà reçu les compliments (et les annulations).

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 13 octobre 2026